

Halades 194

Matières dangereuses: n-(3-aminopropyl)-n-dodecylpropan-1.3-diamin · agent de surface non-ionique · acide lactique

Domaine d'utilisation

Désinfectant pour le secteur des denrées alimentaires

Dangers pour l'homme et l'environnement

Danger



H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes, Solution utilisateur (dilution) voir également le point 12.7. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

Mesures de protection et règles de comportement

Stockage: Garder les récipients bien fermés. Voir la fiche de données de sécurité

Protection respiratoire néant, à l'utilisation appropriée

Protection des mains Porter des gants, pour les spécifications voir la fiche de données de sécurité

Protection des yeux Porter des lunettes de protection, pour les spécifications voir la fiche de données de sécurité

Protection du corps Porter des vêtements de protection, pour les spécifications voir la fiche de données de sécurité

P260 Ne pas respirer les vapeurs.

P264 Se laver la peau immédiatement et soigneusement avec eau après contact et après manipulation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Comportement en cas de danger

Après dispersion/écoulement Recueillir avec une matière absorbante inerte et éliminer en tant que déchet nécessitant une surveillance particulière. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

En cas d'incendie Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Comportement en cas d'accident - Appel d'urgence/Premiers secours

	CH	D	I	A
Police	117	110	112	133
Appels pour urgences sanitaires	144	112	118	144
Pompiers	118	112	115	122
Centre antipoison	145 (+41 44 251 51 51)	+49 761 19240	+39 6 490 663	+43 1 406 43 43

Renseignements généraux En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après inhalation Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Garder au repos. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.

Après contact avec la peau Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés. Rincer abondamment avec de l'eau. Garder au repos. Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec les yeux En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste. Rincer avec beaucoup d'eau (10-15 min.). Appeler immédiatement un médecin.

Après ingestion Appeler immédiatement un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir. Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin.

Élimination selon les prescriptions

Code de déchets EU: Code de déchets (2008/98/EG) : 20 01 15* // CH: Code de déchets (VeVA, SR 814.610): 20 01 15 S // AT: Code déchets (ÖNORM S 2100): 52402 Lessives Code de déchets (91/689/CEE) : 20 01 99 -

